

Appel d'offres

portant sur la conduite opérationnelle de l'étude préfiguratrice à la mise en place d'un dispositif professionnel de soutien au mareyage en période de crise



Sélectionneurs de la pêche

UNION DU MAREYAGE FRANÇAIS

Identification du document	
Référence	2023_01
Version	1
Date de la version	23/02/23

Table des matières

1. Préambule	3
1.1. Le mareyage en France.....	3
1.2. Un contexte économique difficile, et incertain.....	3
1.3. Un manque d'outils de soutien économiques adaptés.....	3
1.4. Objet de l'étude.....	4
1.5. Cadre de l'étude	5
2. Objet de la mission	5
3. Méthode et contenu de l'étude	6
3.1. Identification et description des dispositifs existants	6
3.1.1. Temps 1 : analyse bibliographique.....	6
3.1.2. Temps 2 : rencontre des opérateurs privés ou publics	7
3.2. Précision des besoins et attentes des entreprises de mareyage	8
3.3. Préconisation et description d'un outil assurantiel adapté aux besoins du mareyage et rédaction d'une feuille de route de mise en place	9
4. Planification prévisionnelle du projet :	10
5. Déroulement de la mission	10
6. Conditions de réalisation de la mission.....	11
7. Contenus des offres.....	12
8. Procédure de la consultation	13
8.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception des offres.....	13
8.2. Attribution du marché.....	13

1. Préambule

1.1. Le mareyage en France

La convention collective des mareyeurs-expéditeurs (IDCC-1589) couvre sur l'ensemble du territoire métropolitain 430 entreprises pour 7 700 salariés (source INSEE, DADS 2019). Principalement constitué de TPME (95%, source INSEE, DADS 2019) réparties le long des façades maritimes françaises, le mareyage français est un acteur incontournable de la filière pêche française. Détenteur d'un important savoir-faire technique et commercial, il assure en effet l'écoulement quotidien des produits de la pêche français (70% du CA des halles à marée, source FranceAgriMer, 2020) vers ses clients grossistes, GMS, restaurateurs et détaillants.

Organisation professionnelle représentative du mareyage au niveau national, l'Union du Mareyage Français (UMF) fédère ainsi 14 syndicats professionnels et groupements locaux. Elle s'appuie ainsi sur un fonctionnement en réseau. L'UMF a pour missions de :

- Représenter et promouvoir les intérêts des mareyeurs auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière ;
- Animer le dialogue social en vue de moderniser la convention collective nationale des mareyeurs-expéditeurs ;
- Fédérer et piloter des actions collectives pour accompagner les entreprises dans leur développement.

Pour plus d'informations : www.mareyeurs.org

1.2. Un contexte économique difficile, et incertain

Ces trois dernières années resteront marquées par les crises majeures qui ont touché l'ensemble de l'économie française (crise sanitaire, Brexit, crise énergétique...). L'ensemble des perturbations (fluctuation des modes de consommation, fermeture de certains débouchés, chute de rendement, difficultés d'approvisionnement, inflation des prix de l'énergie et de la matière première *etc.*) qui en ont découlé, ont eu des effets importants sur les filières agricoles, halieutiques et alimentaires françaises. Le mareyage n'a pas été épargné et a vu son activité fragilisée. C'est notamment ce qu'a pointé du doigt la deuxième édition du baromètre socio-économique des entreprises de mareyage¹ en démontrant la baisse de rentabilité du secteur en 2020.

Au-delà de ces difficultés conjoncturelles, l'avenir est également marqué par des incertitudes plus profondes, qu'elles soient d'ordre environnemental ou même politique. Ces dernières pourraient de nouveau bouleverser l'économie mondiale et française et renforcerait *de facto* le fort climat d'instabilité actuellement traversé par les entreprises de mareyage françaises.

1.3. Un manque d'outils de soutien économiques adaptés

Il advient en premier lieu d'indiquer que certaines aides déployées lors de la crise de la Covid-19 ou du plan de résilience économique et sociale ont permis à l'État d'accompagner l'économie française pour qu'elle puisse faire face à ces différentes difficultés. Les entreprises de mareyage ont ainsi pu profiter de dispositifs de soutien transversaux qui se sont déployés au travers :

- Certaines mesures d'aides énergies avec notamment l'amortisseur électricité ;
- La prise en charge du chômage partiel ;

¹ [2^{ème} édition du « baromètre socio-économique des entreprises de mareyage, 2022](#)

- La mise en place des PGE qui ont d'ailleurs permis de renforcer la trésorerie des entreprises de mareyage ([rapport Banque de France 2022](#)).

La mise en place de mesures de soutien transversales reste contrainte par un cadre réglementaire strict (règles européennes applicables en matière d'aides d'Etat, FEAMPA...). Régulièrement alors, les entreprises de mareyage ne peuvent en bénéficier autant que de besoin (aides aux entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité, France 2030, mesures transversales du plan de relance...) du fait de critères d'éligibilité inadaptés, de montants maximums d'intervention inefficaces...

Le secteur des pêches, du fait de ses fortes spécificités, est par ailleurs également caractérisé par la survenance de nombreuses crises plus sectorielles : Brexit, diminutions de quotas, gazole *etc.* Alors qu'à l'amont de la filière, des dispositifs de soutien sont régulièrement activés pour y faire face (arrêts temporaires, caisses chômage intempéries, plans de sortie de flotte), l'UMF regrette l'absence de mécanismes afférents pour les entreprises de mareyage qui se retrouvent alors régulièrement démunies.

L'amont du secteur conchylicole possède également des mesures de soutiens spécifiques au travers par exemple la compensation des conchyliculteurs pour la suspension temporaire d'activité en raison d'une mortalité de masse exceptionnelle prévue par l'article 56.1.f. du [règlement \(UE\) n°508/2014](#) ou règlement FEAMP.

L'article 26 du nouveau règlement FEAMPA², qui a été prévu avec une certaine souplesse, pourrait permettre aux transformateurs des filières des produits aquatiques de mettre en place des outils adaptés à leurs besoins. Toutefois à ce jour, aucune mesure concrète n'a été mise en place.

1.4. Objet de l'étude

Par l'expérience qu'elle a pu en tirer, l'UMF affirme que la mise en place d'un dispositif de soutien, pouvant prendre la forme d'un mécanisme assurantiel propre aux entreprises de mareyage, pourrait répondre de manière concrète aux fréquentes difficultés de la filière (difficultés d'approvisionnement conduisant à l'arrêt partiel de l'activité, diminution rapide de la consommation).

Dans ce cadre, l'UMF souhaite lancer une étude de faisabilité sur la mise en place d'un tel dispositif de soutien qui permettrait aux entreprises de mareyage de se munir d'une réserve d'ajustement mobilisable rapidement en réponse à des incidents ponctuels et sectoriels perturbant les marchés. L'expertise ainsi acquise permettra de construire le socle de connaissances nécessaire à la sélection et à la mise en place future d'un outil assurantiel fonctionnel en faveur du mareyage en France.

Ainsi, l'UMF souhaite :

- Disposer d'un éclairage sur les outils actuellement utilisés au sein d'autres filières agro-alimentaires. Ceci permettrait d'inspirer la création d'un dispositif de soutien ;
- Étudier les possibilités offertes tant par le cadre réglementaire (FEAMPA, aides de *minimis*...) que par les assurances privées ;
- Étudier et préciser les besoins des professionnels du maillon afin de déterminer ce qui pourraient être le plus adapté ;

² [Règlement \(UE\) 2021/1139 instituant le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture et modifiant le règlement \(UE\) 2017/1004](#)

- Établir une feuille de route mobilisable dans le cadre du montage du dispositif qui aura été identifié.

1.5. Cadre de l'étude

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une réponse de l'UMF à l'Appel à Projets « enjeux immédiats » de France Filière Pêche. Ce projet est prévu pour démarrer en juin 2023 et finir en juin 2024.

Le maître d'ouvrage est l'UMF, représentée par Peter Samson, secrétaire général assisté par l'ACAAPP, l'ABAPP et le SGM de Boulogne-sur-Mer.

Le suivi de l'étude est assuré par un comité de pilotage composé des membres partenaires du projet.

Le comité de pilotage pourra être élargi à des tierces personnes aux compétences reconnues (juristes, représentants d'autres filières alimentaires etc.)

Le dossier devra faire l'objet d'une concertation continue avec les professionnels.

Le bureau d'études chargé de la réalisation de la mission devra justifier de ses connaissances sur les filières halieutiques et agricoles ainsi que de compétences juridiques.

2. Objet de la mission

Dans le cadre de cette mission, le prestataire sélectionné sera chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'étude pour le compte de l'UMF à travers la conduite de la méthodologie détaillée au point 3. du présent document. *In fine*, il s'agira de permettre à l'UMF d'identifier un dispositif de soutien adapté aux besoins du mareyage répondant aux contraintes identifiées, et de disposer d'une feuille de route à suivre pour le mettre en place.

Au cours et à l'issue du projet, le prestataire établira les livrables suivants :

- Document présentant les différents dispositifs de soutien élaboré et détaillant notamment :
 - o Le fonctionnement de l'outil ;
 - o Le contexte de montage de l'outil ;
 - o L'historique de montage de l'outil visant en particulier les difficultés rencontrées ;
 - o Une analyse quant à la possibilité d'adapter cet outil aux besoins du mareyage
- Les supports de présentation des différents COPIL ;
- Les comptes rendus des différents COPIL ;
- Une synthèse d'étude ;
- Un résumé de l'étude ;
- Une feuille de route définissant les actions à mener pour mettre en place le mécanisme choisi ;
- Un rapport technique de l'étude ;

Pour élaborer ces livrables, le bureau d'études devra tenir compte des éléments ci-après :

- Spécificité du secteur (secteur agro-alimentaire lié à la production halieutique, et soumis aux règlements PCP, FEAMPA etc.) ;
- Hétérogénéité des entreprises en taille, activité mais également au regard des risques qui les concernent (ces risques dépendent notamment des contextes géographique, économique et réglementaire locaux).

La mission reposera à la fois sur une analyse des ressources disponibles sur le sujet et sur la conduite et l'analyse d'enquêtes réalisées auprès des entreprises, des représentants des autorités françaises et européennes, des représentants d'autres filières ou de toute autre personne ayant une expertise sur la question des mécanismes de soutien. Cette mission comprendra également les restitutions ainsi que l'analyse des discussions ayant eu lieu durant les Comité de Pilotage (COFIL).

3. Méthode et contenu de l'étude

3.1. Identification et description des dispositifs existants

3.1.1. Temps 1 : analyse bibliographique

Cette première phase porte comme objectif d'identifier et de décrire l'ensemble des dispositifs de soutien utilisés par les filières agro-alimentaires – qu'ils soient seulement privés ou abondés par des fonds publics. Ces dispositifs seront détaillés dans une matrice et devront être comparés entre eux selon les critères les plus pertinents à définir.

Cette première phase d'analyse portera également sur le cadre réglementaire applicable aux entreprises de mareyage incombant à la mise en place de ce genre d'outil (FEAMPA, aides des *minimis* etc.).

Méthode :

En vue de remplir cet objectif, il est demandé de rechercher et analyser la bibliographie relative aux mécanismes publics ou privés existants. Une analyse réglementaire complémentaire permettra d'identifier ce qui pourrait être réalisable en vue de solliciter l'action publique pour la mise en place d'un mécanisme d'aide.

Corpus réglementaire non-exhaustif :

- [Règlement \(UE\) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;](#)
- [Règlement \(CE\) n°104/2000 du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de l'aquaculture ;](#)
- [Règlement \(UE\) n°1379/2013 du Parlement européen et du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture, modifiant les règlements \(CE\) n°1184/2006 et \(CE\) n°1224/2009 du Conseil et abrogeant le règlement \(CE\) n°104/2000 du Conseil](#)
- [Règlement \(UE\) n°717/2014 de la Commission concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;](#)
- [Règlement \(UE\) 2021/1139 du Parlement européen et du Conseil instituant le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture et modifiant le règlement \(UE\) 2017/1004](#)

Résultats et livrables :

- Matrice d'analyse des différents dispositifs identifiés à la lumière des critères définis par le COPIL. Ces derniers pourront être les suivants :
 - o Nature de l'intervention de la puissance publique ;
 - o Applicabilité au mareyage ;
 - o Corpus réglementaire applicable ;
 - o Modalités d'activation des dispositifs et risques couverts ;
 - o Gouvernance de l'outil ;
 - o Seuils et plafonds des aides ou taux de couverture du préjudice ;
 - o Modalités de demande d'aide (modalités de dépôt, données déclaratives à prendre en compte, engagements du demandeur) ;
 - o Articulation avec les autres dispositifs d'aides mis en place ;
 - o Modalités de paiements.
- Synthèse du cadre réglementaire qui permettrait de mettre en place un tel dispositif (freins à débloquent, leviers législatifs à activer, nature des fonds disponibles etc.)

3.1.2. Temps 2 : rencontre des opérateurs privés ou publics

Objectif :

La rencontre des acteurs disposant d'une expertise dans le fonctionnement de ces dispositifs assuranciers permettra de renforcer les connaissances sur les différentes aides. Ces entretiens permettront également de décrire les modalités de mise en œuvre de ces fonds en comprenant comment ceux déjà existants ont été mis en place.

Enfin, ces entretiens permettront d'interroger la puissance publique – européenne ou française - sur sa volonté d'aider le secteur dans le développement d'un tel outil, et notamment de comprendre ce qui pourrait être mobilisé dans le cadre de la mesure 26 du FEAMPA.

Méthode :

Un travail d'enquête sera réalisé. Celui-ci s'organisera de la manière suivante :

- Identification des acteurs qui devraient être rencontrés (syndicats agricoles, représentants d'assurance privée, DGAMPA, DGMARE, DGPE etc.) ;
- Réalisation des grilles d'entretiens ;
- Réalisation des enquêtes.

Résultats et livrables :

- Ajout des informations complémentaires récoltées lors des entretiens (dans le cas des aides publics : leviers à actionner en vue de débloquent certains freins administratifs, historiques de mise en place des aides etc.) dans la matrice précédemment établie ;
- Synthèse des différents entretiens.

2^{ème} COPIL :

Lors de ce deuxième COPIL, les résultats obtenus durant la première phase seront présentés, à savoir :

- Les livrables de la phase I détaillés précédemment ;
- Les enseignements de la phase I prenant la forme d'une première pré-sélection des dispositifs recommandés par le prestataire.

Outre l'échantillonnage à réaliser dans le cadre de la deuxième phase du projet, un temps d'échange important sera également prévu en vue de valider cette première sélection de dispositifs. Ce premier filtre permettra ainsi d'écarter les dispositifs les moins pertinents.

3.2. Précision des besoins et attentes des entreprises de mareyage

À l'issue de la précédente phase, de premières idées de dispositifs pouvant être mis en place auront été sélectionnées. Ces premières pistes seront présentées aux professionnels du mareyage à rencontrer.

Un tel outil – qui ne pourrait pas être rendu obligatoire – ne pourra pas être fonctionnel sans l'engagement des entreprises de mareyage. Les entretiens devront ainsi permettre d'évaluer la mobilisation prévisionnelle des entreprises de mareyage sur chacun des scénarii présentés, tout en disposant d'explications sur les motivations de ces choix, au travers notamment :

- L'identification de fonds d'assurance pour lesquelles les entreprises de mareyage souscriraient déjà. Il est également demandé d'en comprendre les raisons ;
- L'identification des besoins et des attentes qui pourraient d'ores et déjà être identifiés par les entreprises de mareyage interrogées ;
- L'identification des principaux risques pressentis par les mareyeurs et d'en comprendre les raisons ;
- L'identification des intérêts et des réticences soulevés par les mareyeurs et d'en comprendre les raisons.

Méthodologie :

Il s'agit d'une phase d'enquête. En amont de celle-ci, il est attendu de préparer des grilles d'entretien et un support permettant de présenter les scénarii qui auront été sélectionnés lors du 2^{ème} COPIL. S'en suivra une phase d'analyse.

- Prise de contact avec les entreprises de mareyage selon l'échantillonnage réalisé (objectif : Entre 5 et 10 entretiens par façade (Arc Atlantique, Boulogne-sur-Mer, Bretagne, Normandie)) ;
- Préparation d'une courte présentation des différents scénarii envisagés et sélectionnés à l'issue de la première phase ;
- Réalisation d'une grille d'entretien.

Résultats et livrables :

- Synthèse et analyse des enquêtes. Cette analyse pourra aussi permettre de croiser la typologie des entreprises rencontrées (chiffre d'affaires, activités, nombre de salariés, situation géographique etc.) avec leur vision concernant les dispositifs présentés ;
- Intégration des résultats d'enquêtes à la matrice préalablement mise en place lors de la phase I et confrontation des résultats d'enquête avec les scénarii préalablement dressés.

Copil n°3 :

Lors de ce troisième COPIL, les différents résultats obtenus durant de la seconde phase de travail seront présentés.

Un temps d'échange important devra également être ménagé dans l'objectif de déterminer les dispositifs qui pourront effectivement être mis en place au regard des résultats obtenus lors de cette deuxième phase. À la lumière des résultats présentés, les membres du COPIL devront ainsi sélectionner 1 à 2 dispositifs pouvant faire l'objet d'un déploiement opérationnel.

3.3. Préconisation et description d'un outil assuranciel adapté aux besoins du mareyage et rédaction d'une feuille de route de mise en place

Au terme des deux premières phases de ce projet 1 à 2 pistes concrètes qui seraient à la fois réalisables et d'intérêt pour les mareyeurs seront étudiées plus en détail. Il s'agit ici d'analyser finement les leviers qu'il faudrait activer en vue de mettre en place de tels fonds. Ce travail devra également permettre d'identifier le nombre d'entreprises qui devrait souscrire à ce fonds d'assurance en vue que ce dernier soit pérenne et efficient.

Des feuilles de route préconisant les différentes actions qui devraient être menées à la suite de ce projet par l'UMF devront également être dressées.

De manière plus concrète, cette dernière phase permettra de :

- Détailler finement le fonctionnement potentiel d'un tel fonds, au travers notamment :
 - o La gouvernance du dispositif ;
 - o Les critères d'éligibilité ;
 - o L'enveloppe financière ;
 - o La détermination du montant d'aide ainsi que le seuil et les plafonds d'aides.
- D'identifier les freins qui incomberont à la mise en place de tels fonds. Ceux-ci peuvent être en lien avec :
 - o La mobilisation des mareyeurs ;
 - o Les aspects réglementaires qui devront être solutionnés.
- De réaliser des feuilles de route qui permettront à l'UMF de se projeter dans l'élaboration de ces dispositifs :
 - o Acteurs à rencontrer (privés ou publics) ;
 - o Actions à réaliser en vue de répondre aux différents freins préalablement identifiés et actions à réaliser en fonction.

Méthode :

- Analyse et synthèse des travaux réalisés au travers des deux premières étapes.

Livrable :

- Synthèse des analyses (sous forme d'un rapport écrit et d'une présentation power point) ;
- Feuille de route à suivre pour mettre en place l'outil.

Ces livrables seront présentés dans le cadre d'un COPIL de fin de projet. Ce dernier COPIL permettra également de discuter des suites à donner.

4. Planification prévisionnelle du projet :

		2023								2024					
Nom de la phase		mai	juin	juil	août	sept	oct.	nov.	déc	janv	fév.	mars	avril	mai	juin
Phase 1	Identification & descriptions des dispositifs existants - temps 1			■											
	Identification & descriptions des dispositifs existants - temps 2				■										
Phase 2	Précision des besoins et attentes des entreprises de mareyage		Copil de lancement					■							
Phase 3	Préconisation et description d'un outil assuranciel adapté aux besoins du mareyage et rédaction d'une feuille de route de mise en place											■			
							Copil fin de phase 1				Copil fin de phase 2				Copil fin de projet

5. Déroulement de la mission

Modalité pratiques d'intervention du prestataire

La mission du prestataire correspond, sous l'autorité du comité de pilotage du projet, à la conduite opérationnelle de l'étude de faisabilité, à travers notamment :

- L'analyse de la réglementation en vigueur ;
- L'élaboration, la conduite et l'analyse d'enquête réalisées auprès des entreprises, des représentants des autorités françaises et européennes, des représentants d'autres filières ou de toute autre personne ayant une expertise sur la question des mécanismes de soutien ;
- La préparation et participation aux différents COPILS ;
- L'élaboration de l'ensemble des livrables décrits au point suivant.

En vue de répondre à cet objectif, le prestataire devra ainsi s'appuyer sur la méthode détaillée *supra*, articulée pour rappel de la manière suivante :

Phase I : « Identification & description des dispositifs existants ».

Dans le cadre de cette phase qui se déroulera en deux temps (une première analyse de la bibliographie suivie d'une phase d'entretiens), le prestataire sélectionné assurera :

- Une analyse des dispositifs utilisés par les filières alimentaires (de la production ou de la première transformation) ;
- Une description des dispositifs d'aides européens ou nationaux pouvant être mobilisés pour le montage d'un tel outil ;
- Un premier inventaire des formes qu'un tel outil pourrait prendre.

Phase II : « *Précision des besoins et attentes des entreprises de mareyage* ».

Dans cette deuxième phase et sur la base d'une série d'entretiens réalisés par le prestataire auprès des entreprises de mareyage, celui-ci sera amené à réaliser :

- Une description du besoin des entreprises de mareyage en matière de dispositif de soutien pouvant prendre la forme d'un dispositif assurantiel ;
- Une évaluation la mobilisation prévisionnelle des entreprises de mareyage.

Phase III : « *Préconisation et description d'un outil assurantiel adapté aux besoins du mareyage et rédaction d'une feuille de route* ».

À la lumière des conclusions validées par le COPIL à l'issue des deux premières phases de la mission, il sera enfin demandé au prestataire d'établir une feuille de route restant à appliquer à l'UMF dans l'objectif de mise en place de l'outil sélectionné. Cette feuille de route détaillera en particulier :

- La nature du dispositif envisagé, son fonctionnement général et le cadre réglementaire dans le cadre duquel il s'inscrit ;
- Les éventuels freins à lever en amont de sa mise en œuvre ;
- Les modalités pratiques de son fonctionnement : accès au fonds, gouvernance, conditions de pérennité (nombre viable d'entreprises).

Rendus de la prestation

En complément de **l'ensemble des livrables intermédiaires mentionnés au point 3** du présent document, le prestataire sélectionné sera chargé de remettre à l'issue du projet les livrables suivants :

- Les supports de présentation des différents COPIL ;
- Les comptes rendus des différents COPIL ;
- Synthèse d'étude ;
- Une feuille de route définissant les actions à mener pour mettre en place le mécanisme choisi ;
- Un rapport technique de l'étude.

Afin de permettre la libre valorisation/modification de ces livrables, l'ensemble des pièces susmentionnées devront être fournies à l'UMF sous format éditable.

La reproduction des documents est à charge de l'UMF.

6. Conditions de réalisation de la mission

Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage de la présente mission est l'Union du Mareyage Français.

Modalités d'exécution de la mission :

Le programme est prévu pour débiter au début du mois de juin 2023.

L'ensemble des livrables doit être rendu selon les délais fixés pour chacune des phases du projet.

Conditions de règlements :

A définir

Propriété des documents : UMF

7. Contenus des offres

L'offre du candidat sera restituée en une note technique et une note financière.

Le prestataire explicitera, de manière très précise, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants :

Chapitre 1 : Profil général du prestataire

Chapitre 2 : Contexte et objectifs généraux de la prestation

Le prestataire reformule sa propre vision de la mission et de son contexte. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou d'en suggérer des compléments sur demande de l'UMF.

Chapitre 3 : Déroulement de la prestation

Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis (démarche) et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation...).

Chapitre 4 : Moyens humains

Le prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, un responsable de projet unique clairement identifié) :

- Nom et rôle de chaque intervenant,
- Responsabilités de chaque intervenant,
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
 - o Le profil et l'expérience
 - o Les références de missions comparables,
 - o L'ancienneté de la structure.

Chapitre 5 : Références du cabinet sur des projets similaires

Le prestataire présentera quelques références de prestations similaires, menées récemment.

Chapitre 6 : l'offre financière :

Le prestataire indiquera de manière très précise le prix en euros HT et TTC de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminées ou que son expérience lui dicte.

Coût de chaque phase du projet :

Intitulé et détail de l'étape	Nombre de personnes	Taux journaliers (en euros HT)	Durée (en jours)	Montant total forfaitaire (en euros HT)

Estimation forfaitaire des déplacements :

Dans la mesure où plusieurs déplacements sur le littoral sont à prévoir, il est attendu du prestataire qu'il indique un montant forfaitaire envisagé compte tenu de sa méthodologie (déplacements, hébergement et restauration). Ce montant forfaitaire sera ensuite réajusté en fonction des frais réels, dans la limite du plafond.

8. Procédure de la consultation

8.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception des offres

Les offres techniques et financières devront être remises au plus tard à la mi-avril 2023.

Celles-ci seront adressées par e-mail à Peter Samson : psamson@mareyeurs.org et Adrien Simonnet : asimonnet@mareyeurs.org

UNION DU MAREYAGE FRANÇAIS

Peter SAMSON

212 avenue du Maine

75014 PARIS

psamson@mareyeurs.org

8.2. Attribution du marché

L'UMF se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel d'offres.

L'UMF s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

Les prestataires non retenus ne peuvent prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision.

L'UMF n'est engagée qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de l'offre.

La réunion de démarrage du projet est à définir avec le prestataire sélectionné.

Le prestataire sera sélectionné en fonction de son assise financière et technique et de ses compétences.

Les critères de notation sont :

Critères	Notation
Compréhension de la commande	Sur 5
Compétences, expérience et expertise sur la réalisation de missions de ce type, connaissance du secteur...	Sur 10
Exhaustivité de la réponse en adéquation avec le cahier des charges	Sur 5
Présentation et explications claires de la démarche	Sur 5
Tarification	Sur 10
Total	Sur 35